



## Compte à l'étranger

-----  
Par MIMI101

Bonjour,

Je suis non résident fiscal en France, pour vivre et travailler en Côte d'Ivoire.

Mon employeur me verse un salaire localement ainsi qu'une rémunération en Euro à l'île Maurice via un contrat de consultant dans ce pays et dans lequel il possède une société dédiée à ce montage (nous sommes plusieurs expatriés dans ce cas). Je possède donc un compte en Euros à Maurice sur lequel cette rémunération est versée.

En tant que non résident fiscal, je n'ai pas déclaré ce compte au fisc français.

Je souhaite acheter ma maison en CI, et pour cela je dois faire un virement au vendeur sur un compte en France depuis mon compte Mauricien.

Le fisc français ne risque-t'il pas de me demander des explications?

Merci d'avance pour vos conseils.